

# Comité d'Orientation et de Dialogue

Santé publique France dialogue avec la société civile



26 Février 2020

## Comment Santé publique France peut s'engager davantage en faveur de la prévention en santé mentale et en psychiatrie, en tenant compte de tous les acteurs concernés, dont les usagers et leurs proches ?

*Le Comité d'orientation et de dialogue avec la société contribue à l'expression de la voix des citoyens à Santé publique France. Il s'agit de l'une des quatre instances de l'agence. Il est constitué de dix-neuf personnes issues de la société civile, femmes et hommes, de 23 à 65 ans, de tous horizons et issues de tout le territoire. Le comité apporte une vision sociétale à l'agence, dans le cadre de missions qui lui ont été confiées.*

*Ce comité s'organise en groupes de travail et permet à l'agence de dialoguer avec la société civile afin d'élaborer des Notes d'orientation et de dialogue (NOD) sur des sujets dont il a décidé de s'emparer. Ces notes sont transmises aux équipes de Santé publique France afin d'orienter leur travail.*

### CONTEXTE

Sujet tabou, longtemps occulté, la santé mentale est le premier poste de dépense et un fardeau important de santé. Il est par ailleurs intéressant de constater la mobilisation régionale et nationale de la société civile avec notamment le dernier événement en date avec les ateliers « Parlons Psy » : <https://www.fondationdefrance.org/fr/parlons-psy-la-sante-mentale-en-pratiques-et-en-solutions>

Néanmoins, au sein de Santé publique France, les actions sur le sujet de la santé mentale sont peu visibles dans les campagnes grand public menées par l'agence, au sein du rapport d'activité,

et sur le site internet comparé à d'autres sujets, compte tenu du poids sanitaire de ce domaine de santé.

Si historiquement, l'Inpes n'avait pas d'unité dédiée à la santé mentale, la constitution d'une telle unité au sein de la Direction de la prévention et de la promotion de la santé (DPPS) à l'Agence constitue une avancée.

Parmi les priorités de l'Agence, le programme « Santé mentale » est un sujet très transversal (six directions, autres programmes) comprenant un volet surveillance un peu plus important que le volet prévention. Une animation transversale doit permettre aux directions de mieux s'articuler. Si trois domaines prioritaires sont identifiés : la prévention primaire, les violences, le suicide, ce dernier est le « noyau dur » du programme « Santé mentale » de Santé publique France, qui se situe à l'intersection des différentes directions. Pour le reste du programme, l'Agence doit clarifier son positionnement. Ainsi, les remarques du COD pourraient être prises en compte pour la programmation future.

## QUESTION POSEE PAR LE COD

Comment Santé publique France peut s'engager davantage en faveur de la prévention en santé mentale et en psychiatrie, en tenant compte de tous les acteurs concernés, dont les usagers et leurs proches ?

Comment créer une « coalition » dynamique sur le sujet de la santé mentale ?

## PROPOSITIONS D'ORIENTATION

Le COD propose à Santé publique France des suggestions d'orientation dans différents axes :

### **Pour clarifier et développer son action propre :**

- 1- Clarifier le positionnement de l'agence sur la santé mentale et ce que recouvre la santé mentale pour l'agence (définition, enjeux en prévention primaire) ;
- 2- Mettre à disposition des ressources pour cette thématique prioritaire.
- 3- Prioriser le sujet et lui accorder de la place et des moyens (site web, rapport d'activité, dispositifs d'informations, échanges avec les expériences étrangères, etc.) ;
- 4- Développer l'articulation entre les directions concernées en animant davantage la transversalité, en identifiant et priorisant les milieux ; la recherche du continuum n'est pas un objectif en soi ;
- 5- Donner de la voix à un « discours normal » sur la santé mentale (à l'opposé de la stigmatisation) : lever les tabous par une approche « bien-être » (définition OMS de la

- santé), soutenir une approche plus inclusive de la santé mentale et l'explicitier sur le site de l'agence ;
- 6- Mettre à disposition des professionnels et du grand public des outils et des informations en faveur d'un parcours de santé émancipateur.
    - ⇒ Le site internet semble un support intéressant pour déployer ces actions et bien d'autres, à condition de disposer d'une équipe de communication ad hoc : le COD soutient le partenariat programmé pour développer des contenus accessibles au grand public.
    - ⇒ Intégrer le sujet de la santé mentale aux autres programmes, à tout âge de la vie, (addiction, alimentation, santé sexuelle, petite enfance, jeunes, etc.), et autre sites internet de l'agence - thématiques ou populationnels et comme étant « une cause des causes » (violence) ;
  - 7- Développer une stratégie de partenariats pour soutenir le développement des actions, et les rendre explicites (ex. Midprof pour les violences faites aux femmes, etc.) ;
  - 8- Améliorer la diffusion des productions de l'agence (BEH pour les connaissances, Santé en Action pour les actions des territoires).

**Pour optimiser l'action des parties prenantes, donner de la visibilité à leurs actions :**

- 9- Développer une stratégie de partenariats pour donner de la visibilité aux actions notamment :
  - Pour certaines populations :
    - o sujets précaires, migrants (accès aux soins) ;
    - o enfants et adolescents, parents : structures qui permettent d'aborder en amont des sujets tabous qui persistent au sein des familles, qui donnent un lieu et du temps pour les accompagnements et qui permettent d'agir en prévention primaire en apportant des informations et des savoir-faire sur (ex. : maisons vertes, maison des naissances, écoles des parents).
  - Sur des sujets sensibles de la santé mentale, dans leur contexte :
    - o la violence : prévention primaire, accompagnement des victimes (et des auteurs) de violences (intrafamiliales et autres) ;
    - o la souffrance en « milieux collectifs » : prévention primaire, sensibilisation et implication des environnements (travail, école, instituts médico-sociaux, centres hospitaliers, institutions de la protection de l'enfance et établissements judiciaires, etc.)
- 10- Soutenir et accompagner la mise en place du déploiement sectoriel et territorial d'initiatives et de projets inclusifs en santé mentale, en rendre compte et en évaluer la pertinence et la cohérence.
- 11- Impliquer davantage l'agence dans les événements de sensibilisation en direction du grand public (SISM, conférences, assises, festivals ...).

### **Pour améliorer sa connaissance du sujet :**

- 12- Se procurer des informations par une veille sociétale élargie (au-delà de la veille media), afin d'avoir une vision des enjeux émergeant de la société et prioriser les études (ex : burn out, violences, pathologies de la communication) ;
- 13- Sur le contexte dans lesquelles apparaît le mal-être, s'intéresser moins à l'individu et davantage aux conditions du mal-être, les déterminer, les identifier, identifier les manques et les premiers signaux de détresse. Communiquer régulièrement sur les données disponibles dans le domaine de la santé mentale ;
- 14- Utiliser les diagnostics territoriaux de santé mentale afin de cerner les besoins du terrain ;
- 15- Informer et rendre visible les facteurs permettant d'identifier les maladies psychiatriques (dont les traumatismes), les souffrances psychosociales, et les signes de maltraitements pour les nourrissons, les enfants, les adolescents et les adultes, en explicitant les spécificités pour les publics vulnérables (addict, handicap, précarité, ...).

Mettre en place des points réguliers entre la direction générale et le délégué ministériel de santé mentale pourra permettre aux directions de mieux s'articuler avec les actions nationales et de faciliter la mise en œuvre d'une animation transversale.

#### **Les items principaux de ce plaidoyer**

- Encourager une approche par les milieux et modélisée, tout en préservant les approches innovantes et adaptées localement.
- Redéfinir certains termes et les rendre explicites (ex : prévention primaire, santé mentale ...).
- Répertoire, expliciter et rendre visibles les partenariats de l'agence, permettant de déployer les actions.
- Étudier davantage les contextes du mal-être / souffrances psycho-sociales/ communications pathogènes, afin de concevoir des actions par milieux, complémentaires à celles en faveur d'une évolution des comportements individuels.
- Mieux territorialiser et adapter au besoin les actions tout en leur offrant un écran commun, national, fondé sur des définitions clarifiées de la santé mentale et des maladies psychiatriques.
- Pour ce faire, organiser la transversalité au sein de l'agence ainsi qu'à l'extérieur en redéfinissant notamment les partenariats.

## PROCESSUS D'ELABORATION ET DE VALIDATION DE LA NOTE

- Constitution d'un premier groupe de travail crise sanitaire et confiance, avec désignation d'un coordinateur de groupe en 2018 ;
- Constitution d'un second groupe de travail en 2019 : production d'une note de déCODage par l'agence pour clarifier la place de Santé publique France ;
- Note de proposition du groupe de travail le 2 septembre 2019 ;
- Inscription de points à l'ordre du jour des plénières du COD de 2018, 2019 et 2020 ;
- Séances de dialogues avec les équipes Santé publique France : DPPS et DMNTT ;
- Rédaction d'une Note d'orientation et de dialogue, restitution en plénière du COD et approbation de la note le 4 décembre 2019 ;
- Envoi de la NOD aux équipes de Santé publique France et discussion en plénière le 3 février 2020 (équipe programme : DPPS, DMNTT, DATA, DSET) ;
- Transmission de la NOD par le président du COD à la Direction générale de Santé publique France et à la présidente du CA en février 2020 pour passage au CA de mars 2020 ;
- Rédaction d'une Note d'orientation et de dialogue, restitution en plénière du COD et approbation de la note le 4 décembre 2019 ;
- Envoi de la NOD aux équipes de Santé publique France et discussion en plénière le 3 février 2020 (équipe programme : DPPS, DMNTT, DATA, DSET) ;
- Transmission de la NOD par le président du COD à la Direction générale de Santé publique France et à la présidente du CA en février 2020 pour passage au CA de mars 2020 ;
- Annulation de présentation de la NOD au Conseil d'administration de Santé publique France de mars 2020, du fait du Covid ;
  - Transmission de la NOD par le président du COD à la Direction générale de Santé publique France et à la présidente du CA le 15 octobre 2020 pour passage au CA du 30 novembre 2020

## VALEURS ET PRINCIPES QUE SOUHAITE REAFFIRMER LE COD

Le COD souhaite soutenir l'Agence pour porter les principes suivants et les faire valoir, ou du moins les rappeler, aux différents acteurs concernés par la santé publique, qu'ils soient étatiques, institutionnels ou acteurs de l'économie et de la distribution de produits ayant un impact sur l'état de santé des populations quels qu'ils soient :

- Les intérêts de santé publique doivent primer sur les intérêts économiques.
- L'égalité sociale doit être une préoccupation constante.
- La transparence est un levier indispensable.

- L'implication des citoyens et de la société civile doit se concevoir dans la durée et le plus en amont possible. Plus les citoyens et la société civile se sentiront "co-acteurs" de la politique de prévention, de sa définition et de sa mise en œuvre, plus ils seront en mesure de s'impliquer et de jouer leur rôle de levier.

## LES MISSIONS DU COD

Le Comité d'orientation et de dialogue avec la société contribue à l'expression de la voix des citoyens à Santé publique France. Il s'agit de l'une des quatre instances de l'agence. Il est constitué de 19 citoyens, femmes et hommes, de 23 à 65 ans, de tous horizons et issus de tout le territoire. Le comité apporte une vision sociétale à l'agence, dans le cadre de quatre missions définies par le décret d'application de la loi relative à la création de l'agence :

- Contribuer à la qualité et à la pertinence des actions de l'agence en lui apportant sa vision des problématiques actuelles et futures de la santé publique et des questions de société qu'elles posent ;
- Proposer des priorités dans les domaines d'activité de l'agence et des orientations pour son programme annuel de travail ;
- Contribuer à l'amélioration des modalités de communication de l'agence, notamment en situation de crise sanitaire dans le cadre des orientations définies par le ministère chargé de la santé, et des conditions de diffusion des connaissances en santé publique auprès des différentes composantes de la population ;
- Permettre à l'agence de contribuer aux débats publics sur les questions de santé publique, notamment en présentant les connaissances scientifiques disponibles, et le cas échéant, le contexte d'incertitude scientifique dans lequel les décisions sanitaires doivent être prises.

**Santé publique France accompagne le comité dans la réalisation de ses missions.**

Pour en savoir plus sur le COD : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/notre-organisation/une-organisation-au-service-des-programmes/comite-d-orientation-et-de-dialogue>

Contactez le COD : <mailto:comitedialogueaveclasociete@santepubliquefrance.fr>

\*Article Art. R. 1413-26 du décret n° 2016-523 du 27 avril 2016

## PRESENTATION DE SANTE PUBLIQUE FRANCE

Santé publique France est une agence créée en avril 2016, dont les missions sont définies à l'article L.1413-1 du code de la santé publique sont les suivantes :

- l'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations
- la veille sur les risques sanitaires menaçants les populations
- la promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé
- le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé

- la préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires
- le lancement de l'alerte sanitaire

L'agence dispose, aux côtés du conseil d'administration, de trois instances qui conseillent et orientent les travaux de la direction, et du conseil d'administration : le conseil scientifique, le comité d'éthique et de déontologie et le comité d'orientation et de dialogue avec la société.

Pour en savoir plus : [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)